

*Service Protection et Gestion de l'Environnement*

*Unité Nature*

Affaire suivie par : Alice JOSSERAND  
Chargée d'études Natura 2000  
Courriel : [alice.josserand@ain.gouv.fr](mailto:alice.josserand@ain.gouv.fr)

Bourg en Bresse, le 30 mars 2022

## **NOTE TECHNIQUE DE SUIVI DE PROCÉDURE**

### **Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « La Dombes »**

#### **Accompagnement et approbation de la révision du DOCOB du site Natura 2000 « La Dombes »**

### **1. Contexte**

Le site Natura 2000 de la Dombes est désigné au titre des directives européennes dites « Habitats » et « Oiseaux ». Il est le plus grand site de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Son périmètre a été revu en 2008 pour intégrer les étangs, ainsi que leurs périphéries et atteindre une surface de 47 656 ha.

Le nombre de communes concernées est de 67 : Ambérieux-en-Dombes, Baneins, Birieux, Bouligneux, Certines, Chalamont, Chaneins, Chanoz-Châtenay, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Châtillon-sur-Chalarnon, Chaveyriat, Civrieux, Condeissiat, Crans, Dompierre-sur-Veyle, Druillat, Faramans, Joyeux, La Chapelle-du-Châtelard, La Tranclière, Lapeyrouse, Le Montellier, Le Plantay, Lent, Marlieux, Meximieux, Mionnay, Miribel, Montagnat, Monthieux, Montluel, Montracol, Neuville-les-Dames, Péronnas, Pizay, Priay, Rancé, Relevant, Reyrieux, Rignieux-le-Franc, Romans, Saint-André-de-Corcy, Saint-André-le-Bouchoux, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Sainte-Croix, Saint-Eloi, Sainte-Olive, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Jean-de-Thurigneux, Saint-Marcel, Saint-Nizier-le-Désert, Saint-Paul-de-Varax, Saint-Rémy, Saint-Trivier-surMoignans, Sandrans, Savigneux,

Servas, Sulignat, Tramoyes, Varambon, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villeneuve, Villette-sur-Ain, Villieu-Loyes-Mollon

Le territoire de la Communauté de communes de la Dombes couvre 70 % du site Natura 2000. De ce fait, cette collectivité a été désignée comme structure porteuse du site, pour lequel elle assure également les fonctions d'opérateur et d'animateur.

## 2. Démarche

Le DOCOB en vigueur sur le site date de 2004 et n'intègre pas les surfaces ajoutées en 2008. Cette dimension, conjuguée à l'émergence de nouvelles activités socio-économiques et à l'érosion de la biodiversité, intensifiée par les effets du changement climatique, a poussé le Comité de pilotage du site Natura 2000 à lancer une démarche de révision du DOCOB.

Ce travail a été réalisé conformément à la doctrine nationale encadrant la révision des DOCOB, portée par le ministère de la transition écologique.

Les parties représentées dans les groupes de travail ont été nombreuses :

- Collectivités : communes, Communauté de communes de la Dombes, Communauté de communes Dombes Saône Vallée, Grand Bourg Agglomération, Communauté de communes de la Côtère, Département de l'Ain ;
- Syndicats mixtes spécialisés : Syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône, Syndicat Mixte Veyle Vivante, Syndicat Rivière Ain Aval Affluents ;
- Services déconcentrés de l'État : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, Direction départementale des territoires de l'Ain ;
- Établissements publics : Office français de la biodiversité, Office national des forêts, Conservatoire Botanique National Alpin, Centre régional de la propriété forestière Rhône-Alpes ;
- Organismes scientifiques et associations : Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, Fondation Pierre Vérots, Ligue pour la protection des oiseaux, Association Crans Dombes environnement, Académie de la Dombes, Groupe de recherche et de protection des Libellules Sympetrum, Association France Nature Environnement, Association « Sauvons la Dombes » ;
- Structures socio-professionnelles : Syndicat des étangs de la Dombes, Association de promotion du poisson des étangs de la Dombes, Syndicat de la propriété privée rurale de l'Ain, Chambre d'agriculture de l'Ain, Fédération départementale des chasseurs de l'Ain, Association départementale des chasseurs de gibier d'eau de l'Ain, Syndicat FREDON Rhône-Alpes, Syndicat des forestiers privés de l'Ain, Association syndicale libre de gestion forestière Bresse Dombes Revermont, Coopérative forestière Coforet.

La révision du DOCOB a comporté 3 étapes :

### ■ Étape 1 : réalisation des diagnostics socio-économiques et environnementaux

Les diagnostics proposés dans le DOCOB sont basés sur une étude bibliographique. Les travaux menés par les instances à vocation scientifique présentes sur le site (Office français de la biodiversité (OFB), Fondation Pierre Vérots, Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA)...) permettent en effet de disposer d'un socle de connaissances solide.

Pour affiner encore ces connaissances et proposer une cartographie partielle du site, une étude sur les végétations d'étang a été réalisée en régie par la Communauté de communes de la Dombes.

Les résultats de l'étude bibliographique et de l'étude des végétations ont été synthétisés grâce à l'appui du bureau d'études Mosaïque Environnement, qui a également participé à la rédaction du DOCOB.

En parallèle, la Communauté de communes de la Dombes a organisé la phase de concertation avec les acteurs du territoire et assuré la recherche de financements annexes. Cette concertation s'est articulée autour de séances en groupes de travail portant sur la gouvernance, la gestion des étangs piscicoles et la gestion forestière.

Enfin, un travail sur deux chaînes d'étang a permis de rendre concrètes les problématiques soulevées en groupes de travail et d'expérimenter les pistes de réponse dégagées. Ce travail a été mené par la Communauté de communes de la Dombes, en partenariat avec des propriétaires volontaires.

#### ■ Étape 2 : mise en évidence des enjeux portés par le site

Les enjeux majeurs identifiés pendant la procédure de révision sont les suivants :

- les oiseaux,
- les herbiers aquatiques,
- le réseau bocager,
- les espaces forestiers (dortoirs de colonies d'ardéidés),
- les amphibiens,
- les chiroptères,
- l'entomofaune, notamment la Leucorrhine à gros thorax, espèce principalement installée en Dombes, dont la population est en fort déclin.

Une thématique concernant les espèces dites « à problème » (Grand cormoran, Ragondin, Rat musqué, Cigogne blanche, principalement) a également été étudiée. En effet, la gestion traditionnelle des étangs dombistes est reconnue comme le facteur majeur de conservation des habitats et espèces à l'origine de la désignation du site. Or, l'importance des actions de prédation de ces espèces sur les poissons d'élevage remet les activités piscicoles en question.

#### ■ Étape 3 : définition des objectifs de développement durable et des actions nécessaires à leur atteinte :

Suite à la mise en évidence des enjeux, 9 thématiques de travail ont été définies :

- Gestion concertée de la ressource en eau : il s'agit de mieux gérer et économiser la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, en renforçant la gestion entre usagers ;
- Restauration de la qualité de l'eau et réduction des pollutions diffuses : améliorer la qualité de l'eau des étangs et des cours d'eau en réduisant le transfert de pollutions diffuses et de particules fines ;
- Renforcement des pratiques de gestion favorables à la biodiversité : vise à maintenir ou restaurer les conditions nécessaires aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, qu'ils soient liés aux étangs, au bocage, ou aux boisements ;
- Restauration des continuités écologiques : renforcement des éléments de la fonctionnalité des milieux naturels du territoire, pour éviter l'isolement de populations d'espèces à faible capacité de déplacement et pour réduire la fragmentation des aires d'alimentation d'autres espèces ;
- Maintien des activités socio-économiques traditionnelles (agriculteur, pisciculture et chasse) ;
- Gestion et évaluation des espèces à problèmes ;
- Amélioration des connaissances et suivis de l'écosystème : objectif transversal visant à améliorer les connaissances ;
- Gouvernance et animation : objectif transversal visant à assurer un pilotage partagé des programmes en faveur du patrimoine naturel de la Dombes en lien avec l'animation du DOCOB ;

- Sensibilisation et valorisation : objectif transversal visant à communiquer sur le site et ces enjeux.

Ces thématiques ont été déclinées à différentes échelles : au niveau de chaque étang, au niveau des chaînes d'étang et au niveau du territoire.

Afin de répondre à ces objectifs, des actions ont été définies. À titre d'exemple, il est possible de citer :

- L'action « Étangs et changement climatique » : porte sur la mise en œuvre de conduites techniques favorables à la biodiversité de chaînes d'étangs ;
- L'action « Étangs et espèces exotiques envahissantes (EEE) » : est destinée à enrayer le développement des EEE, seconde cause de perte de biodiversité.

La réussite des actions proposées tient à 3 facteurs :

- La bonne gestion de l'eau : en effet, 50 % des étangs de la Dombes accueillent de la pisciculture ;
- Le maintien des revenus piscicoles ;
- Le maintien des revenus piscicoles cynégétiques.

Le projet de DOCOB a été présenté aux membres de la Mission inter-services de l'eau et de la nature le 29 juin 2021. Son contenu a fait l'objet de remarques qui ont été prises en compte par la Communauté de communes de la Dombes.

La version finalisée de projet de DOCOB a été présentée et validée par le Comité de pilotage du site Natura 2000 le 05 juillet 2021.

### **3. Avis de l'État sur la réponse apportée par le DOCOB révisé du site Natura 2000 « La Dombes » à l'objectif de conservation des habitats et espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000**

Le projet de DOCOB représente un travail important de concertation, de recherche et de synthèse. La qualité des intervenants qui ont été sollicités pour permettre sa rédaction est soulignée. Ce fait permet de garantir la prise en compte des meilleures connaissances scientifiques disponibles.

Le document correspond aux exigences nationales en la matière.

Il ouvre de nouvelles perspectives de travail pour permettre la conservation du site Natura 2000 dans un contexte de changement climatique rapide.

Deux pré-avis de l'État sur le projet de DOCOB ont été rendus par la Direction départementale des territoires de l'Ain :

- le premier au mois de janvier 2020,
- le second au mois d'avril 2020.

Les remarques formulées portaient principalement sur le manque de synthèse des impacts à déduire des constats réalisés dans les diagnostics.

Ces remarques ont été prises en compte par la Communauté de communes et intégrées dans le document.

Globalement, la version finale du DOCOB est jugée très bonne. Les parties portant sur les habitats et végétations, ainsi que sur les espèces animales sont abordables et bien illustrées. Des tableaux proposent des croisements entre habitats/espèces et menaces, ce qui facilite la compréhension.

La Direction départementale des territoires de l'Ain propose l'approbation du DOCOB révisé du site Natura 2000 « La Dombes ».